

Service de la navigation de Strasbourg

Arrondissement territorial de Strasbourg

Envasement

Canal du Rhône au Rhin - branche nord

Ecluse de Rhinau

AVIS A LA BATELLERIE
N° FR/2009/01560
MODIFIANT L'AVIS N°
FR/2009/00955

Pris en application :

de l'article 23 du Règlement Particulier de Police de la Navigation sur le Canal du Rhône au Rhin - branche Nord
(Arrêté Préfectoral du 31 décembre 1974)

Une reprise de la navigation

▪ **le samedi 16 mai 2009 à 09:00 [tous les usagers (dans les deux sens)]**

- Canal du Rhône au Rhin, branche Nord entre les PK 0.000 (écluse de Rhinau) et PK 0.300 - (Toute la largeur de la voie)

En cas de besoin, le (ou les) service(s) à contacter est (sont) le(s) suivant(s) :
Subdivision Strasbourg Canaux, 46 quai Jacoutot, 67000, STRASBOURG.
Tél : 03 88 45 50 20. Fax : 03 88 61 05 88.

Une limitation d'enfoncement 0.9 m

▪ **à partir du samedi 16 mai 2009 à 09:00 [tous les usagers (dans les deux sens)]**

- Canal du Rhône au Rhin, branche Nord entre les PK 0.000 (écluse de Rhinau) et PK 0.300 - (Toute la largeur de la voie)

En cas de besoin, le (ou les) service(s) à contacter est (sont) le(s) suivant(s) :
Subdivision Strasbourg Canaux, 46 quai Jacoutot, 67000, STRASBOURG.
Tél : 03 88 45 50 20. Fax : 03 88 61 05 88.

Une limitation d'enfoncement 1.1 m

▪ **à partir du samedi 16 mai 2009 à 09:00 [tous les usagers (dans les deux sens)]**

- Canal du Rhône au Rhin, branche Nord entre les PK -0.200 (amont écluse de Rhinau) et PK 0.000 - (Toute la largeur de la voie)

En cas de besoin, le (ou les) service(s) à contacter est (sont) le(s) suivant(s) :
Subdivision Strasbourg Canaux, 46 quai Jacoutot, 67000, STRASBOURG.
Tél : 03 88 45 50 20. Fax : 03 88 61 05 88.

Commentaire :

La navigation, avec une limitation du mouillage, sera rétablie le samedi 16 mai 2009 aux conditions suivantes :

- en amont de l'écluse, le mouillage est de 1.30 m réduisant l'enfoncement à 1.10 m ;
 - en aval immédiat de l'écluse (sur environ 300 mètres), le mouillage est de 1.10 m réduisant l'enfoncement à 0,90 m. Tout le long de la base nautique, la navigation se fait en rive droite.
- Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont invités à respecter la signalisation mise en place et à se conformer aux recommandations qui leur seront données par les agents du Service Navigation ou de la Brigade Fluviale.



FR/2009/01560

Chef d'Arrondissement

Signé

Bruno DUFOUR

Date limite d'affichage :
Prochain Avis